

Les députés de ce parti, dont certains ont occupé des postes élevés dans l'industrie et dans d'autres domaines, devraient reconnaître que le programme qu'ils proposent équivaut à un programme d'inflation garantie. Aucune autre conséquence ne peut découler des mesures qu'ils préconisent.

Quoique aux antipodes sur ce point, je tiens à dire que nous reconnaissons l'apport des membres de ce parti, leurs préoccupations au sujet des pensions et des principes de progrès ininterrompus. Les membres de mon parti partagent ces préoccupations. Le parti auquel j'ai l'honneur d'appartenir a été le premier à présenter au Canada les mesures fondamentales de sécurité sociale, entre autres, la loi sur la sécurité de la vieillesse. Toutefois, cela ne nous obnubile pas l'esprit au point de nous empêcher de poser la question que pose le Livre blanc: ayant dépensé cette somme et contracté cette obligation, quelles mesures faut-il prendre maintenant pour assurer à ceux qui sont au seuil de la pauvreté le droit à une plus grande part des ressources du pays.

**M. Peters:** Puis-je déclarer qu'il est 5 heures, monsieur l'Orateur?

**M. l'Orateur suppléant (M. Laniel):** A l'ordre. J'imagine que le député veut ainsi proposer l'ajournement du débat parce qu'il y a séance ce soir.

**M. Arnold Peters (Timiskaming)** propose:  
Que ce débat soit maintenant ajourné.

(La motion est adoptée.)

**M. l'Orateur suppléant (M. Laniel):** Comme il est 5 heures, la Chambre passe maintenant à l'étude des mesures d'initiative parlementaire qui figurent au *Feuilleton* d'aujourd'hui, à savoir les avis de motions émanant des députés.

## INITIATIVES PARLEMENTAIRES

### DEMANDES DE DOCUMENTS

#### LE RAPPORT SUR L'UTILISATION D'ANIMAUX POUR LES EXPÉRIENCES DE LABORATOIRE

**Mme MacInnis (Vancouver-Kingsway)** propose:

Qu'un ordre de la Chambre soit donné en vue de la production de copie du rapport établi par l'équipe d'enquêteurs qui, plus tôt cette année, sous la direction du Dr H. C. Rowsell, a visité les laboratoires de recherche des universités du pays et a fait une évaluation des conditions dans lesquelles on utilise les animaux pour les expériences.

—Monsieur l'Orateur, depuis plusieurs années déjà un nombre croissant de Canadiens s'inquiètent vivement des conditions dans lesquelles on utilise les animaux à des fins d'expériences médicales et scientifiques. Des députés ont demandé au gouvernement d'agir à cet égard. Le député de Vancouver-Est (M. Winch), moi-même et d'autres avons cherché à obtenir que la question du bien-être des animaux soit renvoyée à un comité. J'attends toujours une réponse à la lettre que j'adressais au premier

ministre (M. Trudeau) le 8 avril. Son secrétaire m'a fait parvenir un accusé de réception, mais j'attends toujours une réponse.

Certains pays sont beaucoup plus évolués que le Canada sur cette question. La Grande-Bretagne est intervenue pour la première fois à ce sujet en 1876 et on y a mené récemment une enquête. Les États-Unis ont une loi à ce sujet depuis 1965 et le Danemark depuis 1953 ou 1954. Les lois de ces pays assurent, en vertu de règlements, la protection des animaux servant à des expériences. Et le Canada?

Au cours des trois dernières sessions, celle de 1968, celle de 1969 et celle-ci, le député de Victoria (M. Groos) fait inscrire au *Feuilleton* un bill sur l'opportunité d'assurer le bien-être des animaux et sur la réglementation de ce sujet. Ses projets de loi étaient placés si bas sur la liste qu'on n'avait pas le temps de s'en occuper. J'en ai fait inscrire un à la dernière session et un autre à cette session-ci, qui complète celui du député et qui renferme plus de détails.

Quelle mesure a prise le gouvernement canadien à ce sujet? En 1969, l'équipe d'enquêteurs nommée par le Conseil canadien de protection des animaux a visité plus de 200 installations pour animaux dans 37 universités canadiennes. Il s'agissait d'une enquête approfondie et le rapport sur les conditions constatées est franc. Dans certains cas, les universités se sont vraiment efforcées d'aménager des installations, car une enquête préliminaire avait été faite il y a deux ou trois ans. Toutefois, dans de très nombreux autres cas, les conditions laissent encore beaucoup à désirer.

• (5.00 p.m.)

C'est tiré du fameux rapport Rowsell que je réclame depuis plusieurs années. Monsieur l'Orateur, le public doit pouvoir disposer de ces informations si nous voulons tenir le rythme des progrès accomplis dans ce domaine en Grande-Bretagne et, plus récemment, au Danemark et aux États-Unis. Le rapport Littlewood, publié au Royaume-Uni en 1965, souligne qu'il est nécessaire que le public soit informé de la façon réelle dont se déroulent ces expériences et de l'efficacité des moyens destinés à réduire les souffrances au minimum. Pour ce faire, le rapport recommandait la publication, chaque année, des renseignements obtenus par le ministère de l'Intérieur. Pendant ce temps, que me répond-t-on quand je demande le rapport Rowsell? Le 28 octobre, le secrétaire parlementaire m'a invitée à retirer ma motion—je cite un passage de sa réponse:

On s'entend dans le monde scientifique pour que les détails relatifs aux projets spéciaux de recherche soient considérés comme confidentiels par le chercheur et l'organisme donateur. Pour cette raison, le ministère de la Santé nationale et du Bien-être social ne rend pas publiques les constatations des chercheurs.

Je trouve cette position indéfendable. Après tout, les rapports ne sont pas la propriété du gouvernement fédéral; ils appartiennent aux Canadiens qui, par leurs impôts, ont fourni les fonds qui rendent la recherche possible. D'après moi, le gouvernement a tort d'agir comme si les rapports étaient sa propriété propre. Le refus de les rendre publics est une erreur non seulement pour cette raison, mais aussi, comme le signale le rapport Littlewood, parce qu'il laisse le public dans l'ignorance de ces faits.